

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
ECHELLE : 1/10 000

PRESCRIPTION : 30 mars 2017
DEBAT SUR LE PADD : 23 janvier 2020
ARRÊT : 9 décembre 2021
ENQUÊTE PUBLIQUE : Du 30 mai au 1er juillet 2022
APPROBATION :

6.4.a.32

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de projet : Tony PIERRE
28 impasse Jean-André Rivens
31200 TOULOUSE
05 34 42 02 91
contact@be-urbaDoc.fr

- Légende**
- I4 : Servitude relative aux canalisations électriques
 - AC1 : Protection des Monuments Historiques
 - PT2 : Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectriques exploités par l'Etat
 - T1 : Servitude relative à une zone ferroviaire
 - AS1 : Protection des eaux potables**
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
 - Zone sensible
- Liste des servitudes AS1**
- 1 : Captage du Pont d'Oranges
 - 2 : Captage de Coudert
 - 3 : Captage de Vanéras
 - 4 : Captage de Chantaléroux
 - 5 : Captage d'Ars
 - 6 : Captage de Puy de Bonne
 - 8 : Captages d'Orluc 1 et 2
 - 9 : Captage de Puy de Razel
 - 10 : Captage de Barsanges
 - 11 : Captage de Saulières

